



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel

MC.DEC/1/06
27 février 2006

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DECISION No 1/06
PROROGATION DU MANDAT DU
DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES
ET DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil ministériel,

Rappelant la décision qu'il a prise à sa deuxième Réunion à Prague, en 1992, concernant le développement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH),

Notant que le mandat du Directeur actuel du BIDDH, l'Ambassadeur Christian Strohal, expire le 28 février 2006,

Tenant compte de la recommandation du Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat de l'Ambassadeur Christian Strohal en qualité de Directeur du BIDDH pour une durée de deux ans jusqu'au 28 février 2008. A compter de ce jour, et tant que le Conseil ministériel ne procède pas à une nomination, l'Ambassadeur exercera les fonctions de Directeur par intérim du BIDDH, mais en aucun cas au-delà du 30 juin 2008.